

MAJEUR – 1^{ère} DEMANDE

Si vous avez un passeport		Si vous n'avez pas de passeport
Votre passeport est valide	Votre passeport est périmé	
2 photos d'identité identiques et conformes aux normes	2 photos d'identité identiques et conformes aux normes	2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
Justificatif de domicile de – 3 mois : original	Justificatif de domicile de – 3 mois : original	Justificatif de domicile de – 3 mois : original
Votre passeport : original	Votre passeport sécurisé (électronique ou biométrique) périmé depuis moins de 2 ans : original	Acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original
	Si le passeport est plus ancien : acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française original
	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française : original	
<p>- Pour les personnes divorcée fournir le jugement de divorce</p>		

À savoir :

- **Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande.**
- Vous devez être de nationalité française.
- Si vous souhaitez utiliser un nom d'usage, d'autres documents peuvent être réclamés en fonction de la nature de ce deuxième nom : [nom de l'époux](#) ou [nom de l'autre parent](#).